

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 16 décembre 2024 à 19 h 30.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Hétu, conseiller
M. Jonathan Théorêt, conseiller
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Absente : M^{me} Valérie Léveillé, conseillère

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Est également présent :
M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Dépôt de documents administratifs
6. Déclaration d'intérêts des élus
7. Réutilisation de soldes disponibles - Règlements d'emprunt ayant un excédent de financement
8. Demande de soumissions pour l'année 2025
9. Conclusion - Étude économique - Potentiel de développement du secteur village Usine de traitement des eaux usées
10. Mandat DHC Avocats - Ordonnance de la cour - Nettoyage nuisances - 939, av. des Montagnards Lot 3 901 765
11. Avis de motion - Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025
12. Projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025
13. Avis de motion - Règlement établissant une politique sur les modalités d'utilisation des locaux municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 506-2017
14. Projet de règlement établissant une politique sur les modalités d'utilisation des locaux municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 506-2017
15. Règlement 724-2024 sur la délégation de pouvoirs et le contrôle et suivi budgétaires abrogeant et remplaçant les règlements 605-2021 et 606-2021
16. Règlement 725-2024 sur la gestion contractuelle de la Municipalité abrogeant et remplaçant le règlement 608-2021
17. Règlement 726-2024 amendant le règlement administratif 622-2021 afin de réévaluer les tarifs de certaines demandes et certificats d'autorisation
18. Adoption du taux d'intérêt pour l'année 2025
19. Adoption des comptes fournisseurs
20. Dépôt de l'état des activités financières
21. Dépôt du registre public des déclarations des élus
22. La mairesse vous informe
23. Parole aux conseillers
24. Période de questions
25. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2024-570

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2024-571

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024, tel que rédigé.

5. Dépôt de documents administratifs

Les membres du conseil ont reçu copie et pris connaissance des documents administratifs suivants, lesquels sont déposés par le directeur général et greffier-trésorier :

- Tableau des autorisations de paiements et décomptes progressifs
- Correspondance du MTMD - PAVL - Convention d'aide financière

6. Déclaration d'intérêts des élus

Aucune déclaration d'intérêts n'est mentionnée par les membres du conseil.

7. Réutilisation de soldes disponibles - Règlements d'emprunt ayant un excédent de financement

CONSIDÉRANT les soldes disponibles des règlements d'emprunts suivants :

577-2020	Financement 27	95 600 \$
578-2020	Financement 27	32 700 \$
577-2020	Financement 28	18 700 \$
578-2020	Financement 28	26 900 \$
602-2021	Financement 32	175 427 \$
637-2022	Financement 32	64 965 \$
638-2022	Financement 32	181 709 \$
		596 001 \$

CONSIDÉRANT QU' il est opportun d'affecter au fonds général le montant de 596 001 \$ en diminution du capital de ces règlements d'emprunts.

POUR CES MOTIFS,

2024-572

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici reproduit et que le conseil autorise l'affectation du solde disponible de 596 001 \$ desdits règlements d'emprunt au fonds général de la Municipalité.

8. Demande de soumissions pour l'année 2025

2024-573

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la préparation des devis et des demandes de soumissions requis pour l'acquisition de biens et de services au cours de l'année 2025. Il est entendu que ces demandes seront effectuées selon les directives établies de délégation de pouvoirs et de contrôle et suivi budgétaires et conformément aux dispositions prévues au règlement sur la gestion contractuelle, aux articles 935 et suivants du Code municipal du Québec et de la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements (RLRQ, chapitre C-65.1).

9. Conclusion - Étude économique - Potentiel de développement du secteur village Usine de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit construire une nouvelle usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'évaluer les débits futurs en fonction du développement à venir;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitations (demande de prix G24-010) a été réalisé auprès de deux fournisseurs et que la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a été retenue et mandatée par la résolution numéro 2024-226;

CONSIDÉRANT QUE l'étude économique réalisée par la firme RCGT, présentée au conseil le 9 décembre 2024, nous recommande de procéder par phases en fonction des besoins démographiques pour le secteur urbain : Phase 1 = 2024 - 2033-34, Phase 2 = 2034-2070;

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 nous permet de construire le système d'égout pour couvrir les besoins estimés à 225 unités supplémentaires et une marge de 35 unités jusqu'en 2041, qui s'avère économiquement rentable;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 sera reconsidérée ultérieurement après 2033-2034, compte tenu des changements démographiques, technologi-ques et des potentiels financiers du futur.

POUR CES MOTIFS,

2024-574

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte la recommandation de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à l'effet de permettre de mettre en marche le processus de construction de l'usine de traitement des boues usées pour la phase 1, considérant l'ajout de 225 unités avec une marge de 35 unités pouvant s'ajouter dans le centre urbain pour les services d'égout.

10. Mandat DHC Avocats - Ordonnance de la cour - Nettoyage nuisances - 939, av. des Montagnards - Lot 3 901 765

2024-575

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Dufresne Hébert Comeau, Avocats, afin d'entamer, en Cour supérieure du Québec, les procédures légales en vue d'obtenir une ordonnance permettant de procéder au nettoyage de l'ensemble des nuisances et déchets sur le lot 3 901 765 (939, av. des Montagnards).

Le directeur général et greffier-trésorier ou le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

Cette somme sera prévue au fonds général de la Municipalité.

11. Avis de motion - Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jonathan Théorêt à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025.

12. Projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 988 du Code municipal stipule que les taxes sont imposées par règlement, sauf dans les cas autrement réglés;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 décembre 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-576

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à la majorité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025. Copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

Le conseiller M. Sylvain Lévesque vote contre cette proposition.

13. Avis de motion - Règlement établissant une politique sur les modalités d'utilisation des locaux municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 506-2017

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Richard Hétu à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement établissant une politique sur les modalités d'utilisation des locaux municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 506-2017.

14. Projet de règlement établissant une politique sur les modalités d'utilisation des locaux municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 506-2017

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 4, 1^{er} alinéa, de la Loi sur les compétences municipales permettent aux municipalités de légiférer en matière de culture, loisirs et activités communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède des locaux qu'elle désire mettre à la disposition des Organismes, Associations, Particuliers ou Compagnie aux conditions des présentes;

CONSIDÉRANT QUE dans un but d'organisation et d'équité envers tous les usagers, la Municipalité désire établir des conditions et des règles appropriées d'utilisation des locaux municipaux;

CONSIDÉRANT le règlement 506-2017 établissant une politique sur les modalités d'utilisation des locaux municipaux adopté à la séance du 20 février 2017;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adopter un nouveau règlement abrogeant et remplaçant le règlement actuel ;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 décembre 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-577

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à la majorité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement établissant une politique sur les modalités d'utilisation des locaux municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 506-2017. Copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

La conseillère M^{me} Annie Bastien vote contre cette proposition.

15. Règlement 724-2024 sur la délégation de pouvoirs et le contrôle et suivi budgétaires abrogeant et remplaçant les règlements 605-2021 et 606-2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 961.1 du *Code municipal du Québec* permet au conseil municipal de déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats en conséquence au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adopter un tout nouveau règlement abrogeant et remplaçant les règlements actuels sur la délégation de pouvoirs et le contrôle budgétaire;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 9 décembre 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-578

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à la majorité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 724-2024 intitulé « Règlement sur la délégation de pouvoirs et le contrôle et suivi budgétaires abrogeant et remplaçant les règlements 605-2021 et 606-2021 ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

La conseillère M^{me} Annie Bastien et le conseiller M. Sylvain Lévesque votent contre cette proposition.

16. Règlement 725-2024 sur la gestion contractuelle de la Municipalité abrogeant et remplaçant le règlement 608-2021

CONSIDÉRANT QUE le règlement 608-2021 sur la gestion contractuelle a été adopté conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (L.Q, 2023, chapitre 33) sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q.2024, chapitre 24) sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du code municipal relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalité dans leur règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de modifier le règlement sur la gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 9 décembre 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-579

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à la majorité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 725-2024 intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Chertsey abrogeant et remplaçant le règlement 608-2021 ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

La conseillère M^{me} Annie Bastien et le conseiller M. Sylvain Lévesque votent contre cette proposition.

17. Règlement 726-2024 amendant le règlement administratif 622-2021 afin de réévaluer les tarifs de certaines demandes et certificats d'autorisation

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de modifier le règlement administratif 622-2021 afin de réévaluer les tarifs de certaines demandes et certificats d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce règlement est d'assurer une équité de traitement lorsqu'il s'agit de se prévaloir de certains services offerts par la municipalité de Chertsey;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 9 décembre 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-580

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 726-2024 intitulé « Règlement modifiant le règlement administratif 622-2021 afin de réévaluer les tarifs de certaines demandes et certificats d'autorisation ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

18. Adoption du taux d'intérêt pour l'année 2025

2024-581

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer le taux d'intérêt sur les taxes échues à 15 % pour l'année 2025.

19. Adoption des comptes fournisseurs

2024-582

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de novembre 2024 au montant de 2 105 083 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 30 novembre 2024, au montant de 1 406 457,06 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 605-2021, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Directeur général et greffier-trésorier

20. Dépôt de l'état des activités financières

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024.

21. Dépôt du registre public des déclarations des élus

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre public des déclarations des élus, tenu en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie, pour la période de décembre 2023 à décembre 2024.

22. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours.

23. Parole aux conseillers

Les conseillers apportent différents points d'information aux citoyens dans leur district respectif.

24. Période de questions

La mairesse invite les personnes présentes à la séance à poser des questions.

25. Levée de la séance

2024-583

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 55.

Directeur général et greffier-trésorier Mairesse